



LES SYNTHÈSES DU LAB 2024

# TIERS-LIEUX ET RURALITÉS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ENGAGÉES

Regards croisés sur des projets naissants

STRATÉGIES TERRITORIALES  
ET URBAINES (STU)

Eva Caradec  
Sian Cerrato--Veros  
Marc-Olivier Mbette  
Leïla Salamero Dargemont



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

**SciencesPo**  
ÉCOLE URBAINE

## LE PARTENAIRE

Ce projet émerge d'un partenariat entre l'École urbaine de Sciences Po Paris et l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires<sup>1</sup> dans le cadre de son programme *Nouveaux Lieux Nouveaux Liens*. Organisme public français, l'ANCT accompagne les collectivités territoriales dans leur développement local, encourageant la cohésion territoriale en soutenant la mise en place de projets. Créée en 2019, l'ANCT se concentre sur plusieurs missions clés : accompagner les projets locaux, réduire les inégalités territoriales, dynamiser les territoires ruraux, favoriser la transition écologique et énergétique, et encourager l'innovation territoriale. Elle met en œuvre des programmes spécifiques tels qu'*Action Cœur de Ville* pour revitaliser les centres des villes moyennes, *Petites Villes de Demain* pour soutenir les petites villes, l'Agenda Rural pour les zones rurales, et France Services pour améliorer l'accès des citoyens aux services publics. L'ANCT collabore avec d'autres agences publiques, les collectivités locales, les entreprises et les associations pour coordonner ses actions et maximiser leur impact, jouant ainsi un rôle crucial dans la promotion d'une cohésion territoriale renforcée et d'un développement harmonieux à travers la France.

Le projet proposé par l'ANCT visait à produire un livrable traitant de la mise en place de projets de tiers-lieux portés par des collectivités en ruralité au travers du suivi de quatre projets répartis sur le territoire métropolitain. Ce travail a été pensé comme un support pouvant servir de base de réflexion et d'échange dans les instances de proposition comme de décision préalables à la conception puis à la création d'un projet de tiers-lieu. N'ayant pas de vocation prescriptive, ce travail a été construit comme une illustration de dynamiques naissantes en ruralité afin de pouvoir aboutir *in fine* à un propos plus général sur les étapes inhérentes à la mise en place de tels projets.

---

<sup>1</sup> ANCT

## MÉTHODOLOGIE

Notre projet a été construit autour de cinq étapes principales construites afin de pouvoir saisir au mieux les enjeux inhérents à la mise en place de tiers-lieux en milieu rural.

### ÉTAPE 1 : ÉTAT DE L'ART

La première phase, pouvant être qualifiée d'état de l'art, consistait à prendre davantage connaissance du concept de tiers-lieu ainsi que des dynamiques contemporaines des espaces ruraux. Cette étape a permis de mettre en évidence l'absence relative de travaux traitant spécifiquement de la mise en place de projets de tiers-lieux portés par des collectivités en ruralité.

### ÉTAPE 2 : SÉLECTION DES PROJETS

Dans un second temps, nous avons effectué avec notre partenaire une sélection de plusieurs projets de tiers-lieu candidats aux dispositifs *Fabrique de Territoire* et/ou *Manufacture de proximité* de l'ANCT. Cette sélection, visant à choisir quatre projets comme futures études de cas du livrable, a été opérée selon les critères suivants :

- Le type de ruralité concernée (zones peu denses, petites villes, montagne, espaces périurbains...);
- La représentation d'une pluralité de régions ;
- La nature de la maîtrise d'ouvrage ;
- L'engagement de la collectivité dans le temps, le cas échéant pour un projet porté par une autre structure partenaire ;
- La possibilité d'articuler le projet de tiers-lieu avec un/des programmes de l'ANCT (*Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville*, *Petites Villes de Demain*, *Espaces France Services*, appui en ingénierie) ;
- Le degré d'avancement du projet ;
- La diversité des activités exercées ;
- Les temps de déplacement Paris/terrain.

### ÉTAPE 3 : PRISE DE CONTACT ET ENTRETIENS

Une fois la sélection opérée, nous avons pu prendre contact avec les différents acteurs des projets. Cette prise de contact nous a permis de nous familiariser en amont avec les projets afin de pouvoir conduire au mieux notre venue sur le terrain. Parallèlement ont également été conduits des entretiens avec des acteurs faisant partie de la sphère tiers-lieux, que cela soit avec des membres de réseaux associatifs régionaux ou bien avec des élus locaux.

### ÉTAPE 4 : RÉALISATION DES TERRAINS

Après ces différents entretiens, une phase de rencontre s'est imposée. Nous nous sommes rendus sur le terrain afin de rencontrer les différents acteurs impliqués et



d'observer l'avancée des projets. Chaque déplacement a été l'occasion de visiter — si possible — les lieux prévus pour accueillir les projets, de rencontrer des associations et habitants, mais aussi de mieux comprendre les dynamiques locales de coopération. Une variété de matériaux a été récupéré : des entretiens semi-directifs ont été menés, différentes photographies et vidéos ont été effectuées et des documents relatifs aux projets (*newsletter*, diagnostic de territoire, etc.).



*Ancienne quincaillerie, futur tiers-lieu de Monthureux-sur-Saône*



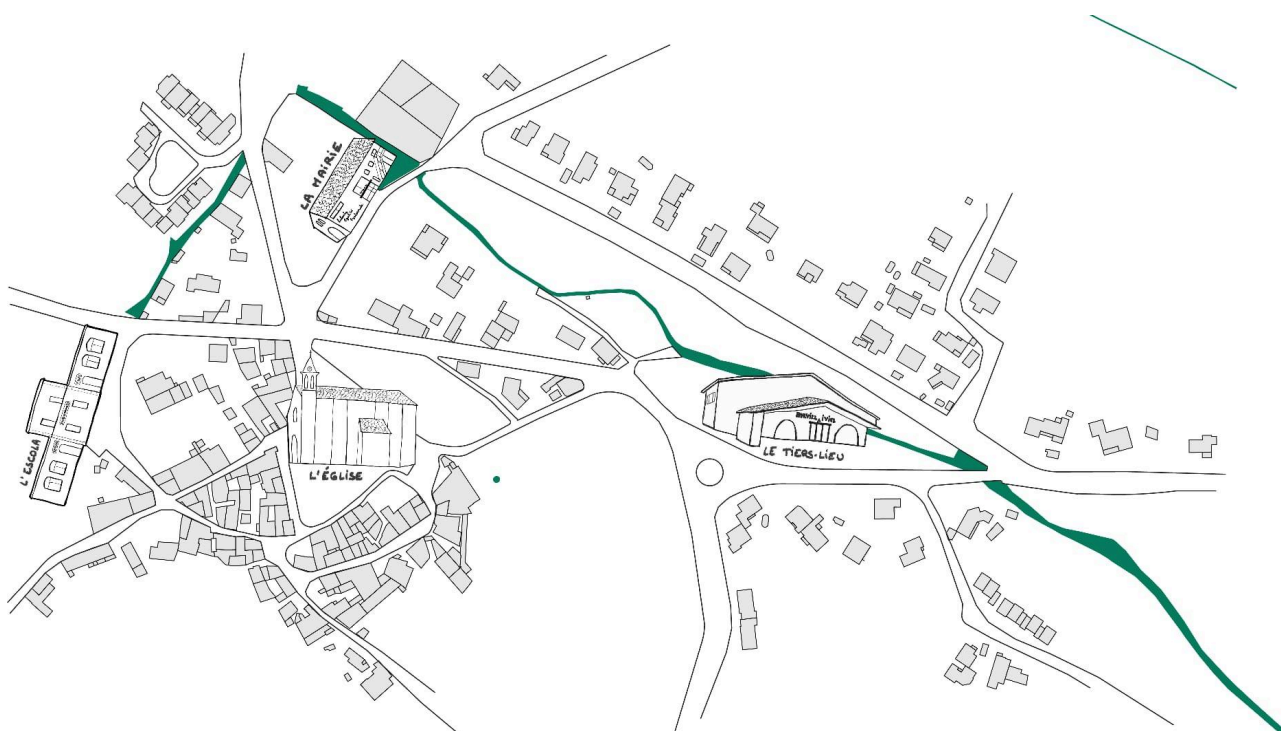
*Ancienne aile de collège, futur tiers-lieu de Riom-ès-Montagne*

## ÉTAPE 5 : SYNTHÈSE ET STRUCTURATION DU PROPOS

L'ensemble des matériaux récupérés sur place ou lors d'entretiens préalables ont ensuite été au cœur d'une phase plus analytique. La structuration du propos du futur livrable résulte d'un travail de synthèse opéré par les étudiants et validé par le partenaire. Il a alors été question de définir quatre catégories structurant le livrable final sous la forme de quatre entrées jugées essentielles à la mise en place de tiers-lieux. Dans la mesure où le livrable final devait être limité à une cinquantaine de pages, ce travail a sans doute constitué l'une des étapes les plus importantes du projet.

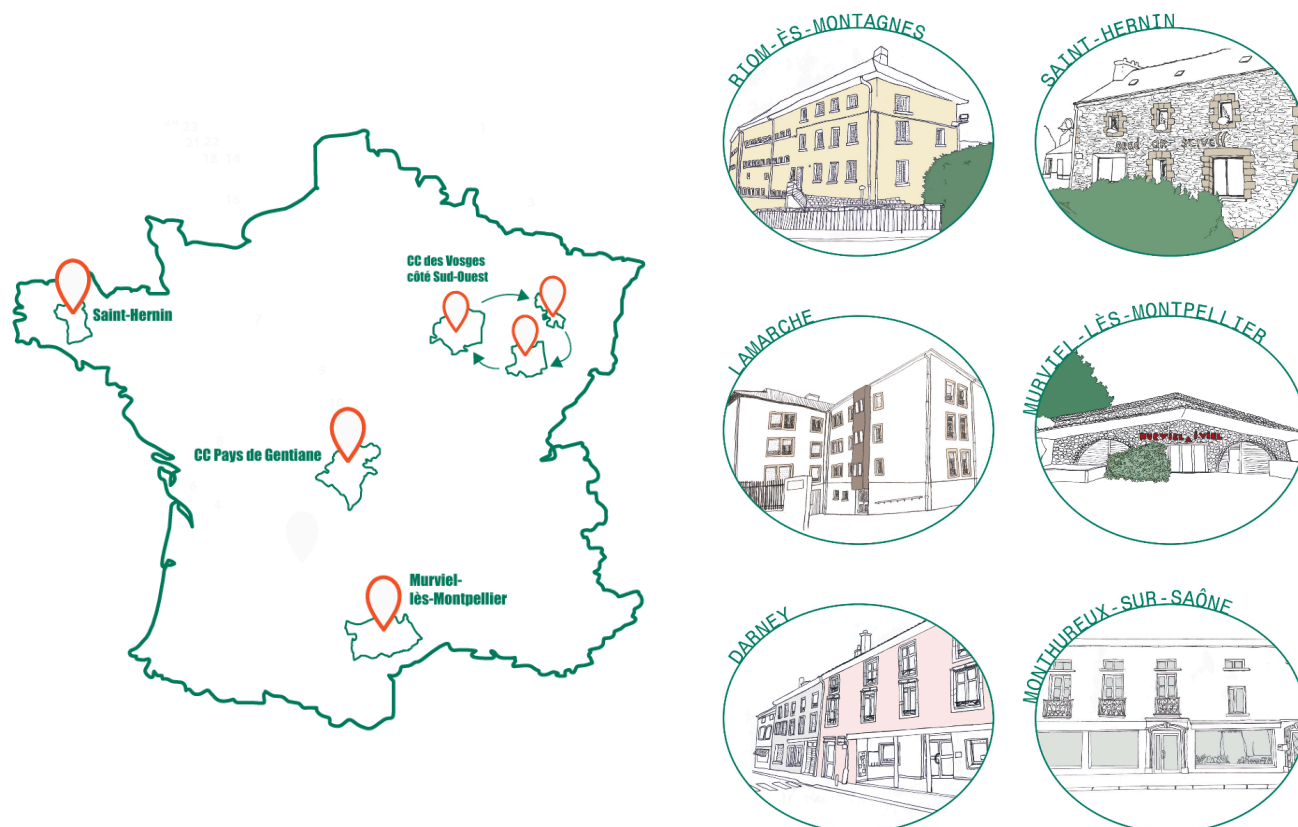
## ÉTAPE 6 : ILLUSTRATION ET MISE EN PAGE

Enfin, le partenaire ayant demandé un livrable illustré et visuel, le projet a été clôturé par une phase de réalisation et d'illustration de la maquette. Croquis et cartes sensibles ont été réalisés en parallèle des textes rédigés en **phase 5**, comme des appuis illustrés du propos établi. La mise en page a finalement été pensée de façon à pouvoir faire émerger les quatre catégories par un système de code couleurs visible sur la tranche du livrable.



*Carte sensible de la commune de Murviel-lès-Montpellier*

## LES TERRAINS ÉTUDIÉS



Carte de localisation et croquis des différents tiers-lieux étudiés

Nos choix d'études de cas se sont portés sur les projets situés sur les communes suivantes :

- **SAINT-HERNIN** : bourg rural de 760 habitants situé dans le Finistère en Bretagne, qui propose de rénover un bâtiment en centre-bourg pour y établir un tiers-lieu culturel.  
⇒ *Il s'agit d'un choix illustratif des petites communes de faible densité.*
- **MURVIEL-LÈS-MONTPPELLIER** : commune de 1900 habitants dans l'Hérault faisant partie de Montpellier Méditerranée Métropole, avec un projet de tiers-lieu porté par une SCIC formée par plusieurs associations.  
⇒ *Il s'agit d'un choix illustratif des dynamiques périurbaines.*
- **RIOM-ÈS-MONTAGNES** : commune de 2600 habitants située dans le Cantal dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans un espace de montagne en Parc Naturel Régional. Le projet est porté par la communauté de communes du Pays de Gentiane qui veut proposer un pôle intercommunal des services et de la famille.  
⇒ *Il s'agit d'un choix illustratif d'un projet porté par une intercommunalité et axé sur la mise en place de services publics en montagne.*

- **LAMARCHE — MONTHUREUX — DARNEY** : cette étude concerne la mise en réseau de trois tiers-lieux sur trois communes situées en centre-bourg dans le département des Vosges et faisant partie d'une même intercommunalité.  
⇒ *Il s'agit d'un choix illustrant les enjeux de coopération dans un espace en déclin.*



## ENJEUX DU TRAVAIL

### RELEVER DES QUESTIONNEMENTS PLUS GÉNÉRAUX À DESTINATION DES PORTEURS DE PROJET

Tout l'enjeu de ce livrable résulte dans sa capacité à illustrer les différents questionnements et interrogations que pourraient rencontrer les porteurs de projets dans la mise en place de tiers-lieux. L'approche par le terrain a été privilégiée afin de pouvoir observer au plus près les différents projets, en rencontrant les acteurs impliqués afin qu'ils puissent livrer leur retour d'expérience. C'est par la mise en perspective de ces quatre études de cas — choisies spécifiquement pour leur diversité — que nous avons construit de ce livrable, chacune venant illustrer une problématique que nombre de porteurs de projets pourraient rencontrer.

#### CONCEVOIR UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT

##### Quels scénarios envisager ?

Choisir le lieu dans lequel va s'incarner le projet est fondamental. Il peut s'agir d'un bâtiment patrimonial, d'un lieu inscrit dans l'histoire du territoire ou, au contraire, d'un espace imaginé pour le projet. La zone d'implantation du lieu constitue également un élément primordial dans sa stratégie d'ancrage territorial, sa visibilité et sa potentielle fréquentation. Il s'agira de considérer à la fois le bâti lui-même, mais également sa situation géographique relativement à une centralité.

##### Penser la centralité

Plusieurs scénarios d'implantation ont été envisagés par la commune de Saint-Hermin pour accueillir le projet de tiers-lieu (voir ci-contre sur la carte) : il s'agit de deux terrains à proximité de l'école communale et la salle *Prad Ar Stivell*. C'est finalement un projet de réhabilitation et l'extension de cette dernière qui a été sélectionné pour plusieurs motifs. Lieu de sociabilité historique au sein de Saint-Hermin, cette salle est par ailleurs localisée en centre-bourg, sur la place centrale, ce qui lui assure une forte visibilité et une facilité d'accès pour les habitants. Enfin, le bâtiment appartient à la commune depuis déjà plusieurs années ce qui évite un coût d'acquisition supplémentaire.



Saint-Hermin

Photo de la Salle actuellement



Projection du projet de la réhabilitation de la salle "PRAD AR STIVELL" avec l'extension



@ AJIA BT, Atelier d'Urbanisme et d'Architecture, Cailliau Bleuizen Anals

52

Entrée thématique illustrée

#### PRODUIRE UN LIVRABLE ADAPTÉ MAIS NON EXHAUSTIF

Dans le cadre de la réalisation de ce livrable, nous avons conservé un statut d'observateur et non de prescripteur. Ce regard extérieur nous a permis de nourrir une réflexion plus globale sur la mise en place de tiers-lieux à échelle nationale. Il nous semble important de rappeler que ce livrable ne peut prétendre apporter une analyse exhaustive de l'ensemble des espaces ruraux français et des tiers-lieux existant sur le territoire. Ce livrable



Carte du centre-bourg de Lamarche, bâtis envisagés pour accueillir le tiers-lieu

1. Ancien hôpital



2. Médiathèque et logements vacants



3. Ancien presbytère



@ Photos personnelles

##### Faire correspondre les identités

À Lamarche, plusieurs bâtiments ont également été envisagés : un ancien presbytère, un ancien hôpital, ou encore un îlot composé de logements vacants. Le choix semble s'orienter vers le bâtiment de l'hôpital pour plusieurs raisons. Le projet entend réunir des activités et services variés comme ceux de la Poste ou encore des Maisons France Services, ce qui implique de disposer d'une surface conséquente. La thématique de la santé pourrait être au cœur de ce tiers-lieu, susceptible d'intégrer la maison de santé ainsi que des locaux d'activités dédiés aux médecines alternatives. Cet hôpital occupe par ailleurs une place importante dans la commune, est fortement identifié par ses habitants et est situé à proximité de plusieurs offres de services.



53



prend ainsi la forme d'une proposition réflexive, à partir d'études de cas situées, nourries de certains apports théoriques clefs et mises en perspective du contexte national. Un soin particulier a été accordé au langage employé, la sphère tiers-lieux étant construite autour d'une novlangue parfois difficilement saisissable. Dans la mesure où ce livrable est adressé à une communauté d'acteurs diversifiés, nous avons souhaité conserver un propos accessible en conservant certains termes plus techniques, lorsque ceux-ci s'avéraient nécessaires. Notre livrable est ainsi construit comme un outil adapté, accessible et mobilisable par l'ensemble des acteurs intéressés par la mise en place de tiers-lieux en ruralité, sans pour autant prétendre à être exhaustif.

## PRINCIPAUX RÉSULTATS

### LA DÉFINITION DES GRANDES ÉTAPES DANS LA MISE EN PLACE D'UN TIERS-LIEU



© Illustration personnelle

22

## CONSTRUIRE ET FAIRE VIVRE UNE COMMUNAUTÉ

La construction d'un projet de tiers-lieu s'apparente davantage à une démarche collective en faveur du développement local qu'à l'élaboration d'un projet d'équipement par une municipalité. Si le collectif émerge parfois naturellement, il arrive qu'un appui soit nécessaire afin de favoriser sa constitution. Plusieurs étapes guident ce processus, des premières rencontres à la pérennisation d'une communauté constituée.

Compte tenu du lien qui l'unit à ses administrés, la collectivité demeure familière des enjeux inhérents à son territoire. Une analyse des données démographiques de la commune et l'ouverture d'un dialogue avec les habitants permettra néanmoins de préciser leurs besoins et attentes. Pour ce faire, de nombreux outils existent : enquêtes publiques, diagnostics territoriaux, réunions publiques, etc. Quand le projet est porté par une entreprise, une association ou un collectif citoyen, réaliser un diagnostic de proximité renforce sa viabilité et son impact sur la fabrique du lien social local.

Une fois les acteurs identifiés et le dialogue établi, des dispositifs participatifs permettent d'amorcer la co-construction du projet. Sensibilisation, ateliers de préfiguration, fresque collective, chantiers participatifs en sont quelques exemples. La mise en retrait progressive des pouvoirs publics peut encourager la formation d'une communauté active par la délégation de responsabilité et de pouvoirs décisionnels. En constante évolution, cette communauté doit être animée tout au long de la mise en place du projet, qui peut parfois s'étendre sur plusieurs mois ou années. Les outils et l'attention portée à la communication constituent également des enjeux à soigner dès l'amorce du projet, afin notamment de pour conserver l'esprit d'initiative et la mobilisation citoyenne.

#### Présentation d'une catégorie

Afin de structurer les réflexions dans la perspective du livrable final, un travail de catégorisation des thématiques a été mené en concertation avec le partenaire. Au fur et à mesure de nos recherches et des terrains réalisés, ces catégories ont été amenées à évoluer pour s'adapter spécifiquement aux problématiques que rencontrent les porteurs de projets dans les milieux ruraux. Elles sont construites comme des entrées permettant de saisir les grands enjeux inhérents à la mise en place de tels projets. Ainsi, les catégories retenues pour le livrable sont les suivantes :

- **CONSTRUIRE ET FAIRE VIVRE UNE COMMUNAUTÉ** : il s'agit ici de mettre en avant l'importance de l'engagement collectif, les projets de tiers-lieux nécessitant une participation active de la communauté locale. Sont ainsi identifiés les outils à disposition des élus pour faciliter la création et la pérennisation de cette communauté. Dans une optique de co-construction des projets, il est ici spécifié la nécessité d'identifier les besoins locaux afin de mobiliser davantage des acteurs issus de la société civile. Animation et communication sont ainsi présentés comme des éléments structurels dans la vie d'un projet de tiers-lieu.

- **PILOTER UN PROJET PARTAGÉ** : cette catégorie vise à mettre en avant l'importance d'une gouvernance collaborative entre acteurs privés et publics, permettant aux usagers de devenir acteurs du lieu. Sont ainsi identifiés les outils permettant de structurer cette gouvernance inclusive, tels que l'intégration du tissu associatif et de l'entrepreneuriat local. Dans une optique de co-construction, il est également spécifié que chaque configuration de gouvernance doit équilibrer soutien public et participation citoyenne pour renforcer la cohérence du projet. Le choix d'un format de gouvernance est traité en insistant sur le fait qu'il doit être le reflet des ambitions des porteurs de projets et des spécificités locales.
  
- **ASSURER LA VIABILITÉ DU PROJET** : nous insistons ici sur l'importance d'un modèle économique hybride pour les tiers-lieux, combinant activités lucratives et non lucratives. Cet équilibre économique doit être adapté aux objectifs et activités de chaque projet. Les collectivités rurales jouent un rôle crucial en fournissant soutien et ressources, mais une dépendance excessive aux subventions peut à terme fragiliser le projet. Ainsi, nous encourageons le développement d'activités lucratives, même sous gouvernance publique. La question des ressources humaines est également abordée, qu'il s'agisse de salariés ou de bénévoles, puisqu'elle doit être clarifiée dès le début afin de garantir une gestion efficace et durable du tiers-lieu.
  
- **PENSER UN LIEU ADAPTÉ** : cette entrée insiste sur l'importance de l'espace physique dans lequel s'inscrit le tiers-lieu. Le choix et la localisation du lieu déterminent sa forme, son usage et sa fréquentation. Sont ainsi identifiées les stratégies d'implantation et d'aménagement de l'espace, dépendant des contraintes économiques liées à la disponibilité du bâti et du foncier. Nous insistons ainsi sur la pluralité d'options disponibles, qu'il s'agisse de réhabilitation, d'extension ou de construction neuves, mais chacune ayant des coûts et des avantages spécifiques qu'il est essentiel d'identifier. Les arbitrages architecturaux sont également abordés comme le reflet de l'hybridité des activités du tiers-lieu, pouvant assurer la flexibilité nécessaire à diverses utilisations.

## **RETOUR CRITIQUE SUR LES PROJETS ÉTUDIÉS**

Ce travail a également été l'occasion de relever les différentes difficultés rencontrées par les porteurs de projets dans la mise en place de projets de tiers-lieux à échelle rurale. Selon les différentes communes, les problématiques rencontrées diffèrent. À Riom-ès-Montagnes et dans les Vosges, est surtout relevée la difficile mobilisation citoyenne. Ces territoires marqués par l'enclavement et les crises démographiques, peinent à encourager la reprise citoyenne des projets. Dans les Vosges, le problème semble être ancré territorialement, les cheffes de projet *Petites Villes de Demain* notifiant leurs difficultés à impliquer les citoyens dans toute forme de projet, le dialogue avec les élus n'étant pas naturellement évident pour les habitants. À Riom, le projet n'a pas initialement été pensé en collaboration directe avec les habitants, mais davantage comme un équipement de service public. Ce décalage rend aujourd'hui moins aisée la reprise citoyenne du projet, le tiers-lieu offrant davantage des espaces cloisonnés, ne présentant pas une mixité d'activités. L'acquisition d'un bâtiment semble également poser problème pour certaines communes comme Saint-Hernin. La différence de moyens financiers et de disponibilité du bâti entre les



communes, fragilise certains projets. Lors de la phase de conception des projets, les idées peuvent avoir tendance à être déconnectées des moyens réels à disposition. Ainsi, on observe une phase de réajustement entre la conception du projet et sa réalisation, lors de laquelle les questions économiques, notamment en termes d'achat du bâtiment, peuvent freiner certaines ambitions préliminaires. Enfin, le montage juridique des statuts et gouvernance peut également ralentir la progression de certains projets. Le choix d'un modèle de gouvernance intervient souvent en dernier lieu, ce qui implique certains ajustements au regard des projets. À Murviel-lès-Montpellier, le projet semble tendre vers une SCIC<sup>2</sup> permettant d'allier acteurs publics et privés. Mais, la répartition concrète des rôles et statuts de chacun reste encore relativement floue pour *La Cav'Coop*. Cette difficulté peut également être le fruit d'un manque de connaissances en matière juridique, lui-même le fruit d'une absence de communication sur l'existence de ces différents statuts. La mise en place d'un tiers-lieu fait, en effet, appel à de nombreuses connaissances techniques qui demeurent, pour la plupart, difficilement intelligibles pour des porteurs de projets non professionnels de la sphère tiers-lieux.

## LIMITES CONCEPTUELLES ET ENJEU D'UNE DÉFINITION

Le traitement du cas spécifique des tiers-lieux ruraux a également été l'occasion d'explorer la bibliographie existante sur le sujet. Or, celle-ci, aussi pertinente soit-elle, ne traite presque jamais des projets en cours de mise en place portés par des collectivités rurales. Notre état de l'art sur les tiers-lieux nous a certes permis de mieux comprendre notre objet d'étude, mais celui-ci étant majoritairement appliqué à des contextes urbains, il ne peut rendre suffisamment compte des réalités spécifiques des terrains étudiés. L'objet tiers-lieu semble s'inscrire particulièrement bien dans des espaces urbains où la société civile est historiquement plus familière de ces lieux, identifiés et fréquentés. En ruralité en revanche, le terme *tiers-lieu* peut être souvent rejeté pour son caractère relativement peu explicite et urbain. Ainsi, de nombreux projets pouvant s'apparenter à des tiers-lieux, ne s'en revendiquent jamais que cela soit en raison de l'imagerie inhérente au mot, ou pour des questions plus politiques, certains lieux ne souhaitant pas être rattachés au mouvement des tiers-lieux. Il est donc loin d'être évident de comptabiliser le nombre de tiers-lieux ruraux, ou d'approcher leur spécificité ; une situation ayant une incidence directe sur la production de recherches dédiées. Plusieurs guides ont aujourd'hui été produits pour accompagner la mise en place et la pérennisation des projets de tiers-lieux ruraux<sup>3</sup>, mais ceux-ci demeurent encore marginaux au regard de la production de ressources traitant des tiers-lieux urbains. Ce travail s'inscrit donc dans une dynamique nouvelle, témoignant de ce nouveau regard porté sur la ruralité, comme espace d'innovation et d'expérimentation.

---

<sup>2</sup> Société coopérative d'intérêt collectif

<sup>3</sup> Voir « Pour aller plus loin »

## ENSEIGNEMENTS

### QUELLE(S) SPÉCIFICITÉ(S) POUR LES TIERS-LIEUX RURAUX ?

En construisant ce livrable, nous avons tenté de comprendre la spécificité concrète des tiers-lieux en ruralité. Or, contrairement à la mise en place de tiers-lieux urbains, la place de la collectivité nous semble absolument fondamentale en ruralité. Si celle-ci n'est pas toujours porteuse du projet, elle est souvent impliquée dans la fabrique des projets, pouvant apporter des financements, mais aussi des appuis politiques essentiels dans la valorisation des projets. Ainsi, si les collectivités peuvent constituer de véritables moteurs dans le développement des projets, elles peuvent également s'imposer comme de véritables freins. Monter un projet de tiers-lieu sans prendre en considération la collectivité peut alors représenter un risque concret pour la pérennisation du tiers-lieu, en contribuant à l'isolement du lieu des dynamiques locales. Le dialogue entre les porteurs de projets et les collectivités locales semble donc essentiel dans la mise en place des projets. L'implication d'une collectivité peut s'avérer, par ailleurs, rassurante pour les habitants, d'autant plus dans des contextes où les frontières entre société civile et société publique sont poreuses.

### PLACE ET RÔLE DES PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT

Au travers de ce travail, nous nous sommes également interrogés sur le rôle et les conséquences des programmes de développement en milieu rural. S'ils visent à apporter un soutien financier et/ou un appui en ingénierie aux porteurs de projets, il est nécessaire de maintenir un point de vigilance face à une approche du tiers-lieu par le prisme de l'équipement communal ou intercommunal. Les chefs de projets *Petites Villes de Demain* — souvent familiers de l'écosystème tiers-lieux — constituent un moteur dans la mise en place de ces projets, en étant à l'initiative de nombreux d'entre eux. Néanmoins, ces chefs de projets, en portant des initiatives individuelles en faveur de la revitalisation des centres-bourgs, peuvent parfois demeurer isolés dans la mise en place des projets. Nous apportons ainsi un point de vigilance face à ces portages spécifiques, dans la mesure où les tiers-lieux demeurent des projets partagés et participatifs, qui se démarquent par leur dimension co-construite et par l'implication d'acteurs publics et privés.

### TIERS-LIEUX ET SERVICE PUBLIC

Le tiers-lieu dans de nombreux cas ne peut constituer une solution miracle pour revitaliser un territoire. Si les pouvoirs publics se sont saisis de l'objet tiers-lieu, c'est qu'ils y ont vu un levier de dynamisation. Ainsi, face à la fermeture de nombreux services publics en milieu rural, les tiers-lieux se voient de plus en plus attribuer des missions de fabrique de lien social, d'attractivité territoriale, justifiant l'accueil en leur sein de nombreux services publics (cf. France Services). Ce propos ne remet en aucun cas en cause l'action publique, ni le rôle primordial des collectivités territoriales, qui font très souvent du mieux qu'elles peuvent pour subvenir aux besoins de leurs habitants. Dans le cas de Riom-ès-Montagnes, le dispositif France Services constitue réellement le point d'entrée de l'État sur ce territoire qui tente d'y réintroduire davantage de services publics. Les locaux actuels de France

Services sont ainsi très fréquentés, les habitants s'y rendant autant pour se faire aider que pour partager leurs difficultés ou même simplement discuter. Les locaux sont ainsi devenus un véritable lieu de référence, de sécurité et de confiance. Selon les agents de *France Services*, ce lieu tend parfois à devenir « le café du coin », une situation pour le moins étonnante. Cet espace pourrait-il alors devenir un tiers-lieu en tant que tel ? Si aucune hybridation des services n'est envisagée, l'idée de lien social est bien présente et il pourrait s'agir d'une piste à développer avec les agents pour permettre à ce lieu de devenir, justement, le « café du coin ».



## POUR EN SAVOIR PLUS

### RESSOURCES THÉORIQUES

BURRET Antoine. (2021). *Nos tiers-lieux. Défendre les lieux de sociabilité du quotidien*. FYP.

GILLI Frédéric. (2022). *La promesse démocratique, Gouverner le monde qui vient*. Armand Colin.

OLDENBURG Ray. (1999). *The Great Good Place : cafes, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*. Da Capo Press.

### RESSOURCES PRATIQUES : GUIDES ET LIVRABLES

France Tiers-Lieux. (2023). *Guide Tiers-lieux et collectivités, comment faire ensemble ?*.

Familles Rurales. (2020). *Comment créer un tiers-lieu rural ?*.

Communauté de communes Arize-Lèze, tiers-lieu Arize-Lèze. (2022). *Guide d'accompagnement à l'émergence et la structuration d'un Tiers-Lieu en Ariège*. Tiers-lieu Arize-Lèze.

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, France Tiers-Lieux, 27ème Région. (2021). *Juristes embarqués, la créativité réglementaire pour les tiers-lieux créateur de commun*. Agence nationale de la cohésion des territoires.

### RESSOURCES NUMÉRIQUES

Société numérique. (2019-2022). *Hyperliens*. YouTube.

URL [chaîne Youtube] : <https://www.youtube.com/@societenumerique5675>

Nouveaux Imaginaires, Studio Ground Control. (2021-2024). *T'as de beaux lieux*.

URL : <https://deezer.page.link/43E56eHd56G5trzQ8> [disponible sur l'ensemble des plateformes de podcast]



## **L'exercice du projet collectif : un dispositif pédagogique original**

Grâce à ce module original, les étudiants sont mis en situation de travail sur une problématique réelle posée par une organisation publique, privée ou associative. Pour tous les Masters de l'École urbaine, l'organisation et le pilotage sont identiques : le projet est suivi conjointement par la direction de l'École urbaine et les partenaires, à toutes les phases du projet ; un encadrement méthodologique régulier est assuré par un tuteur professionnel ou académique spécialiste de la question. Les projets collectifs permettent aux partenaires de mettre à profit les acquis de recherche et de formation développés au sein de l'École urbaine, de bénéficier d'une production d'études et de travaux de qualité, et de disposer d'une capacité d'innovation.

Les projets collectifs se prêtent particulièrement à des démarches d'étude, de diagnostic, de prospective, d'analyse comparée, voire de préparation à l'évaluation, et plus généralement à toute problématique pouvant éclairer l'organisation concernée dans une logique de « R&D ». Chaque projet mobilise un groupe d'étudiants de première année d'un des Masters de l'École urbaine. Les étudiants travaillent entre 1,5 jours et 2 jours par semaine sur des plages horaires exclusivement dédiées, pendant une durée de 6 à 9 mois (selon les Masters concernés). En formation continue, les projets collectifs concernent l'Executive master « Gouvernance territoriale et développement urbain » et mobilisent des professionnels pendant une durée de 4 mois.